Diffusion électronique : 3174 ex. N°103 – FEVRIER 2017

LETTRE DU RESEAU LOIRÉADD ADDICTIONS

EDITO

par Fabienne CHAMBE, Chargée de Mission ARS Auvergne Rhône Alpes. Direction de la stratégie et des parcours.

La médiation en santé : un levier d'accès à la santé pour les plus précaires. L'ARS, dans son objectif affiché de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, vise notamment à améliorer l'accès aux droits et aux soins des plus démunis

A côté du soutien apporté à de nombreux dispositifs, dont les Lits Haltes Soins santé, les Permanences d'Accès aux Soins (PASS), les centres de soins spécifiques (CSAPA-CAARUD), les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM), l'Agence Régionale de Santé a décidé d'accentuer son action en faveur des publics précaires en développant une action de **"médiation en santé".**

Celle-ci peut se définir *comme une* ***interface facilitant l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, et doit permettre un retour vers "le droit commun****" des personnes concernées.*

Le médiateur santé a ainsi une double mission : ***accompagner individuellement*** **les personnes rencontrées dans leur quartier et agir en lien avec les autres acteurs locaux pour** ***conduire des actions*** **collectives d'éducation et promotion de la santé.**

Pour mettre en place ce dispositif, l'ARS a lancé un appel à candidatures en 2015, puis 2016 ciblant les territoires en politique de la ville et finance à ce jour **30 projets de médiation santé** couvrant 60% des Quartiers Politique de la Ville de l' ex Rhône Alpes.

Les médiateurs sont majoritairement portés par les collectivités locales dans le cadre des contrats de ville dont le volet santé, pour lequel l'ARS est signataire, se traduit la plupart du temps par un Contrat Local de Santé (CLS), mais on trouve également des associations et des professionnels de santé qui ont proposé d'initier une démarche de médiation en santé.

Les médiateurs bénéficient au départ de leur prise de fonction d'une formation de 3 jours leur permettant de mieux connaitre le cadre dans lequel ils interviennent et permettant d'échanger entre eux sur leurs pratiques.C'est ainsi que le réseau des médiateurs en santé a enclenché, sur la région, un véritable **"tissage partenarial"** pour prendre en compte l'accès soins des plus vulnérables

Vous trouverez dans ce numéro les dispositifs déployés sur le département de la Loire.

Le Réseau c'est VOUS !

PENSEZ à nous faire parvenir vos dates d'événements pour alimenter les pages de l'agenda de cette Lettre ainsi que notre site internet :

www.loireadd.org

Rejoignez-nous également sur notre page Facebook

Présidente : Dr Aurélia GAY - Rédactrice en chef : Joëlle ESCOFIER
Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Coordinatrice : Caroline GUIGUET - Chargé de Mission : Gilles PEREIRA – Secrétariat : Lucie GOUNON
Hôpital de Bellevue CHU de Saint Etienne 42055 SAINT-ÉTIENNE Cedex 2
Tél. : **04.77.80.33.20** Site : www.loireadd.org

Un dispositif de médiation santé pour renforcer l'accès à la prévention et aux soins dans le sud du département de la Loire

La Mutualité française Loire - Haute Loire SSAM, en partenariat avec l'IREPS Rhône-Alpes (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) et le CHU de Saint-Etienne, propose un dispositif de médiation santé pour améliorer l'accès aux droits de la santé, à la prévention, aux dépistages et aux soins des publics résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Ce projet financé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes suite à un appel à candidature en 2015, est également soutenu au titre de la politique de la ville par Saint Etienne Métropole, la Ville de Saint Etienne et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

3 territoires ont été ciblés par les partenaires pour y développer une action de médiation en santé. :

- La Ricamarie
- Saint-Etienne (Quartier Beaubrun, Tarentaize, Puits Couriot)
- Saint-Chamond (Centre Ville, Saint Julien, Lavieu)

Ils ont été choisis en concertation avec les partenaires du projet et les acteurs de terrain. Ils semblent offrir les conditions nécessaires pour une bonne implantation de l'expérimentation : implication locale, dynamisme, tissus associatifs…

La médiation en santé

La médiation en santé est définie comme ***"l'interface de proximité pour faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, assurée auprès d'un public par une personne de confiance, issue de ce public ou proche de lui, compétente et formée à cette fonction d'information, d'orientation et d'accompagnement. Le médiateur santé crée du lien entre l'offre de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder."*** (Appel à projet ARS Rhône Alpes 2015 : Médiation santé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.)

3 médiateurs santé, recrutés et formés pour ce projet, encadrés par un coordonateur, accompagnent depuis juin 2016 les personnes les plus en difficulté, en s'appuyant sur les partenaires et structures locaux en vue de :

- les identifier et créer du lien

- les amener à apporter une attention à leur santé

- les aider à accéder à une couverture sociale et complémentaire

- les accompagner vers les acteurs de la prévention et du soin, en tenant compte de leurs besoins

« La médiation opère son travail très en amont des conflits. En créant ou recréant le lien social elle les prévient souvent. Qu'elle soit médiation de différends ou médiation de différences elle est une pédagogie de la relation à l'autre. » *(Michèle Guillaume-Hofnung, professeure des facultés de droit, Médiatrice, Directrice de l'Institut de Médiation Guillaume-Hofnung dans Libérer les médiateurs, ces humbles tisserands du lien social).*

La Presse en parle…

CTU SAINT-ÉTIENNE

LE PROGRÈS MARDI 8 NOVEMBRE 2016

SAINT-ÉTIENNE ACCÈS AU SOIN

Santé : des médiateurs pour résorber les disparités sociales

Depuis juin, la Mutualité française Loire Haute-Loire SSAM, en partenariat avec l'IREPS Rhône-Alpes et le CHU de Saint-Étienne, propose un dispositif de médiation santé en direction des publics des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

« Dans certains quartiers, une partie de la population n'a pas accès aux soins malgré tous les dispositifs mis en place tels que la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire). Des gens passent à travers les mailles du filet par méconnaissance des dispositifs, peur d'être stigmatisés ou discriminés par certains professionnels de santé, ou simplement découragés face à la lourdeur administrative. Les circuits traditionnels ne fonctionnent pas, donc il fallait réinventer de nouveaux circuits », expliquent d'emblée Rémi Bouvier et Vincent Bourgin, respectivement directeur général et coordonnateur médiation santé de la Mutualité Loire Haute-Loire SSAM, et Mohamed Boussouar, directeur des programmes à l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé).

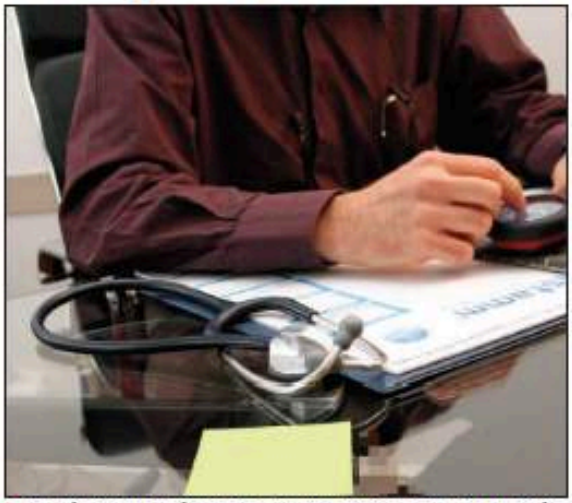

■ Des médiateurs santé accompagnent les personnes les plus fragilisées vers les acteurs de la prévention, du soin et du dépistage, et les aident à accéder à une couverture sociale et complémentaire. Photo Julio PELAEZ

Aider les plus précaires à accéder à une couverture sociale et complémentaire

Face à ce constat, les deux structures, en partenariat avec le CHU de Saint-Étienne, et financées par l'ARS (Agence régionale de santé), le Département et la communauté urbaine, ont développé un dispositif de médiation santé pour renforcer l'accès aux soins des personnes les plus fragilisées. Trois territoires ont été ciblés : le quartier Beaubrun Tarentaize Couriot à Saint-Étienne, La Ricamarie et les quartiers Lavieu et Saint-Julien à Saint-Chamond et trois médiateurs santé, formés, ont été recrutés.

Dès lors, comment toucher ces publics ? « Il ne s'agissait pas d'ajouter un acteur de plus. Donc, nous avons décidé de nous appuyer sur un système novateur basé sur "l'aller vers". Il fallait aller au-devant de ce public, sur leur lieu de vie, dans les structures sociales qu'ils fréquentent, dans les commerces, aux sorties des écoles. Nous sommes vraiment dans la proximité ». Un véritable travail de « maraude » doublé d'une permanence qui permet de créer du lien afin d'accompagner les personnes vers les acteurs de la prévention, du soin et du dépistage, de les aider à accéder à une couverture sociale et complémentaire. « Tout en prenant en compte leur réalité de vie. Le médiateur focalise son action sur la santé mais en lien avec l'aspect social. Et surtout sans avoir la prétention de se substituer à un système qui a une certaine efficience, mais avec la volonté de résorber les inégalités sociales en matière de santé ».

> « 80 % des personnes éligibles à la CMU-C n'y ont pas recours. »
> Mohamed Boussouar, directeur des programmes à l'Ireps Rhône-Alpes

Pascale Bigay

RENSEIGNEMENTS Mutualité française Loire Haute-Loire 60 rue Robespierre. 42 012 Saint-Étienne. Tél. 04.77.47.63.47. Site : www.mutualite-loire.com.

Face à la complexité du système de santé, la multiplicité des dispositifs, la méconnaissance par les bénéficiaires de ces dispositifs, et les barrières linguistiques, **les médiateurs constituent une interface entre l'offre de santé et une population précaire.**

Outre l'accompagnement individuel proposé à travers les permanences (les lieux des permanences ont été choisis dans des locaux déjà identifiés par les publics), des actions collectives d'éducation pour la santé seront organisées notamment avec les coordonnateurs des ateliers santé Ville.

Concrètement les médiateurs sont amenés à :

- aller vers le public, l'accueillir, l'écouter, l'informer, l'orienter

- aider à la mise en place des démarches administratives d'accès aux droits de la santé des personnes ayant des difficultés à compléter leurs dossiers, en particulier à l'égard de difficultés de compréhension

- orienter les personnes concernées vers les acteurs adaptés aux différentes problématiques : travailleurs sociaux, professionnels de santé, … ou les réorienter le cas échéant vers les organismes retraite, emploi, logement, …

- accompagner physiquement vers l'accès aux soins et la prévention les personnes les moins autonomes

- mettre en place des actions collectives d'éducation pour la santé

Pour mener à bien leurs missions, les médiateurs travaillent en étroite collaboration avec les coordonnateurs des Ateliers Santé Ville, les centres sociaux, les associations de quartier, les Permanences d'Accès aux Soins de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les travailleurs sociaux, les acteurs du logement social, les acteurs de la prévention…

Secteurs d'intervention : Sud Est de Saint Etienne : Beaubrun - Tarentaize - Couriot
(7090 habitants).

Mme Akima ZELLAG
Tél. : 06 48 42 39 13
azellag@mutualite-loire.com

Joignable le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanence sans rendez-vous le jeudi de 9h à 11h Au Centre Social Le Babet : 10, rue Félix Pyat à Saint-Etienne

Permanence sur rendez-vous le mardi de 9h à 11h à l'Amicale Laïque de Beaubrun : 11 rue de l'apprentissage à Saint-Etienne

Secteurs d'intervention : La Ricamarie : Montcel - Centre Ville - Montrambert / Méline
(2300 habitants)

Mme Emmanuelle PIEJOUJAC
Tél. : 06 48 42 38 92
epiejoujac@mutualite-loire.com

Joignable le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanence à l'association « Vivre Ensemble » le mardi de 14h à 17h 36 Rue de la Libération à La Ricamarie

Permanence au Bureau Permanence PMI sans rendez-vous le jeudi de 9h à 12h, 3 Rue Claude Touche à La Ricamarie

De gauche à droite : Sandrine CALLET, Vincent Bourgin, Akima ZELLAG et Emmanuelle PIEJOUJAC

Secteurs d'intervention : Saint Chamond : centre ville - Lavieu - Saint Julien
(4320 habitants)

Mme Sandrine CALLET
Tél. : 06 48 42 42 65
scallet@mutualite-loire.com

Joignable le lundi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanence sans rendez-vous le lundi de 9h à 11h Au Centre Social de Saint-Julien, 44 Grande Rue à Saint-Chamond

Permanence sans rendez-vous le vendredi de 9h à 11h Au Centre Social de Lavieu, 1 Place Baudelaire à Saint-Chamond

M. Vincent BOURGIN

Coordonnateur du dispositif

Tél. : 06 48 42 47 77

vbourgin@mutualite-loire.com

Et dans le Nord du département de la Loire…

roannais AGGLOMERATION communauté d'avenirs

POLITIQUE DE LA VILLE ET QUARTIERS PRIORITAIRES

Depuis 2013, toutes les communes de France doivent appartenir à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Celui-ci exerce obligatoirement certaines compétences dont celle de la Politique de la Ville.

La Politique de la Ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Aujourd'hui, 5,5 millions de personnes vivent dans les 1500 quartiers les plus pauvres, ciblés par la géographie prioritaire.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la Politique de la Ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'intervention spécifiques.

L'identification des nouveaux quartiers prioritaires repère les zones de concentration urbaine de population à bas revenus. Leurs périmètres sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 du ministère de la ville.

Pour savoir si une adresse appartient à un quartier prioritaire, il suffit de la renseigner sur le site du ministère de la Ville : https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche

Source: Ministère de la Ville www.ville.gouv.fr

M. Guérin SALOMONE Chef de service Politique de la Ville Roannais Agglomération
M. Raphaël DELORME médiateur santé Quartiers Prioritaires
Service Politique de la Ville - Direction de la Cohésion Sociale - Roannais Agglomération
63 rue Jean Jaurès BP 70005 42311 Roanne Cedex - tél 04.26.24.92.76

roannais AGGLOMERATION communauté d'avenirs

LA MEDIATION SANTÉ QUARTIERS PRIORITAIRES DANS LE ROANNAIS

Dans le nord de la Loire, la médiation santé Quartiers Prioritaires est portée par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Roannais Agglomération qui couvre aujourd'hui un territoire de 40 communes pour un peu plus de 100 000 habitants. Elle est intégrée au Service Politique de la Ville de la Direction de la Cohésion Sociale. Elle s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville avec son Atelier Santé Ville et dans le Contrat Local de Santé.

Son intervention est dédiée aux 4400 habitants résidant dans le périmètre de l'un des trois Quartiers Prioritaires de l'agglomération, tous situés sur la Ville de Roanne : Bourgogne, Mayollet et Le Parc.

Animée par un professionnel de santé, cette action se fait connaître auprès des habitants par une démarche proactive :

- **Une possibilité pour les acteurs de proximité des quartiers** (travailleurs sociaux du conseil départemental, de la prévention spécialisée, centres sociaux, bailleurs, adultes-relais etc.) **de proposer un recours à la médiation santé aux habitants résidant sur le périmètre Quartier Prioritaire, en complément de leur accompagnement.**

- **Les professionnels peuvent également s'adresser au médiateur en appelant au 04 77 44 90 05 / 06 14 29 64 48 afin d'évoquer les situations qui nécessiteraient une approche spécifique.**

- **Un aller-vers direct du médiateur auprès des habitants dans leur cadre de vie afin de se manifester auprès d'eux et d'atteindre les situations des personnes les plus isolées et «invisibles».**

D'autre part, les habitants souhaitant accéder directement à ce service peuvent aussi :

- **rencontrer le médiateur lors d'une de ses permanences hebdomadaires sans rendez-vous au sein des maisons des services publics (MSP) de leur choix et ce quelque soit leur quartier prioritaire d'habitation.**

- **contacter une MSP[1] afin d'obtenir un rendez-vous. Si la personne souhaitant rencontrer le médiateur santé exprime une difficulté à se rendre à une de ses permanences, l'agent d'accueil MSP lui propose de laisser ses coordonnées. Cela permet au médiateur de la recontacter et d'envisager ensemble une rencontre dans le lieu le plus approprié à sa situation, y compris à son domicile si nécessaire.**

[1] Les MSP sont joignables en journée du lundi au vendredi, aux coordonnées indiquées sur la plaquette page suivante.

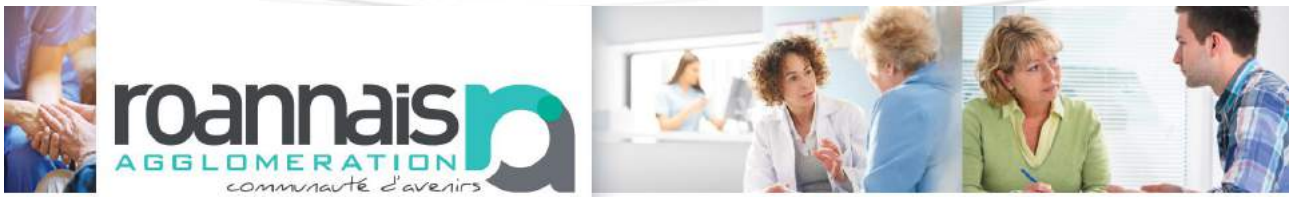

roannais AGGLOMERATION
communauté d'avenirs

Médiation santé

pour les habitants des quartiers
Bourgogne, Le Parc et Mayollet

En tant qu'habitant d'un Quartier Prioritaire vous pouvez bénéficier de l'intervention d'un médiateur santé afin de :

> faciliter vos démarches de soins, prévention, dépistage, droits de santé

> vous aider à trouver les réponses et les intervenants correspondant à votre situation de santé

Ce service est gratuit et confidentiel.
Le médiateur employé par Roannais Agglomération est un professionnel de santé.

Renseignements et rendez-vous
auprès des Maisons des Services Publics de la Ville de Roanne

MSP Saint Clair
28 bis rue du Mayollet - 04 77 44 27 80
Permanence du médiateur santé
le mardi matin 9h-11h

MSP du Parc
19 rue d'Elbeuf - 04 77 44 09 60
Permanence du médiateur santé
le jeudi matin 9h-11h

en partenariat avec Roanne

agloroanne.fr

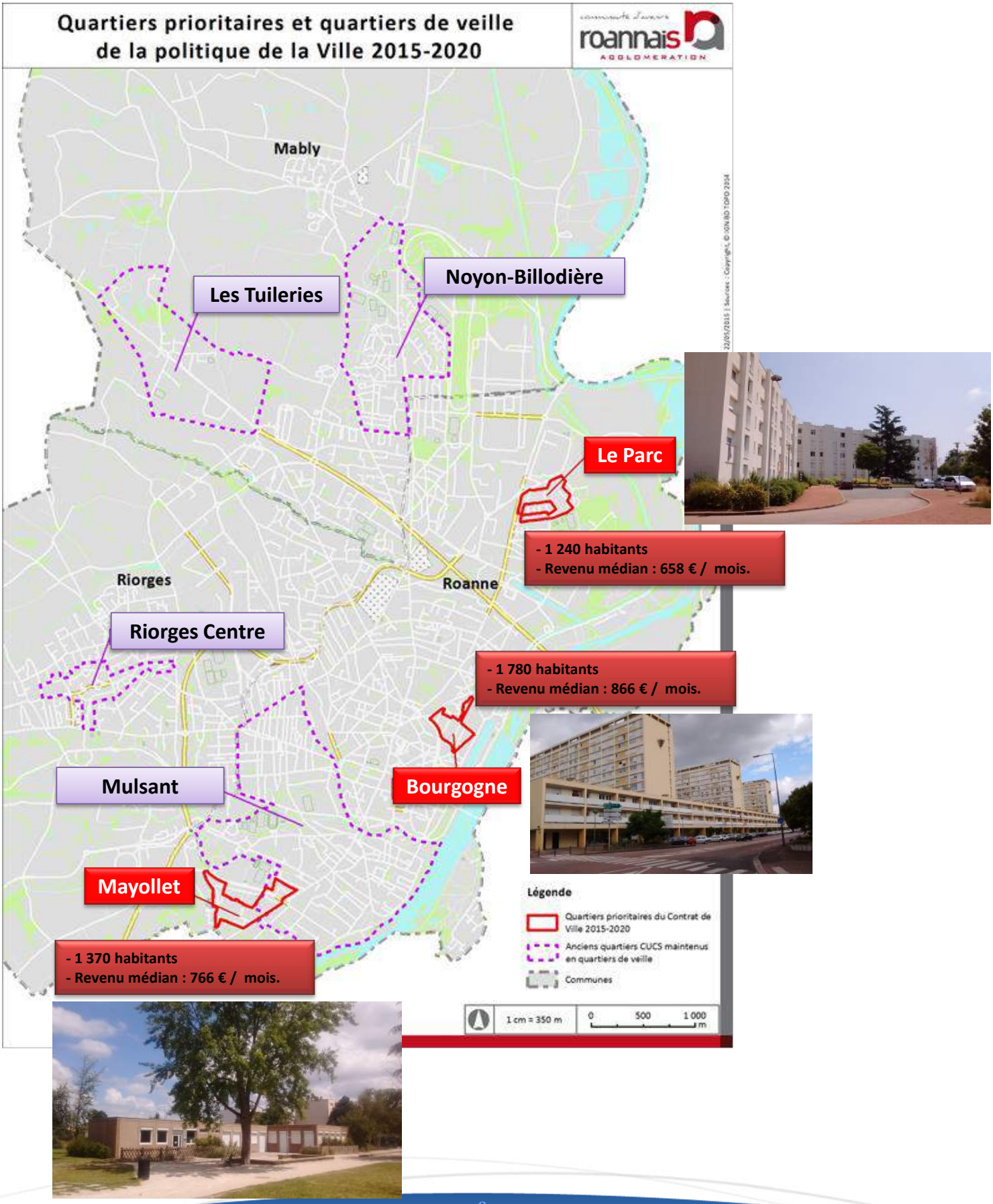
Quartiers prioritaires et quartiers de veille
de la politique de la Ville 2015-2020
roannais
AGGLOMERATION
Mably
Les Tuileries
Noyon-Billodière
Le Parc
- 1 240 habitants
- Revenu médian : 658 € / mois.
Riorges
Roanne
Riorges Centre
- 1 780 habitants
- Revenu médian : 866 € / mois.
Bourgogne
Mulsant
Mayollet
- 1 370 habitants
- Revenu médian : 766 € / mois.
Légende
Quartiers prioritaires du Contrat de Ville 2015-2020
Anciens quartiers CUCS maintenus en quartiers de veille
Communes
1 cm = 350 m
0
500
1 000
m

Si vous souhaitez soutenir le travail du réseau, pensez à renouveler votre adhésion !

Merci de nous retourner le bulletin ci-dessous dûment renseigné et accompagné de votre règlement.

Merci à tous

LOIRÉADD'

APPEL À COTISATION 2017

A retourner à :

LOIREADD' - Hôpital de Bellevue

CHU de Saint-Étienne 42055 Saint-Étienne cedex 2

M@il : loireadd.coordination@orange.fr

Le montant de la cotisation reste inchangé pour 2017, il est fixé à 10 € (chèque à l'ordre de LOIRÉADD').
Si vous souhaitez être informé des actions LOIRÉADD', confirmez-nous vos coordonnées à l'aide du coupon joint.

□ Mlle, □ Mme, □ M. .....

Profession / Structure : .....

.....

.....

.....

☎ ..... ✉ .....

M@il .....

Ci-joint **un chèque de 10 € à l'ordre de LOIRÉADD'** pour mon adhésion **2017** en qualité de :

- Personne physique,
- Personne morale
- Je souhaite recevoir un reçu

RENCONTRE THEMATIQUE N°1

« Les Troubles du Comportement Alimentaire (TCA) : Repérage, critères diagnostic et orientation vers une prise en charge spécifique »

Rencontre animée par **Melle Blandine FLEURET,** psychologue à l'unité spécialisée TCA à l'Hôpital Bellevue du CHU de Saint Etienne et **Dr Guy CARROT,** psychiatre dans cette même unité.

Cette rencontre sera l'occasion de faire un état des lieux sur les représentations liées à ces troubles, l'évolution des critères diagnostic, du repérage et des possibilités de prise en charge des patients présentant des troubles du comportement alimentaire.

Vous pouvez nous soumettre toutes vos questions préalablement par mail à :
loireadd.chargedemission@orange.fr

Jeudi 9 Mars 2017 à 19h30

Hôpital Bellevue – IFSI Pavillon 54 – Amphi B – CHU de St Etienne 42000 Saint Etienne

INSCRIVEZ-VOUS en ligne

(ainsi la feuille d'émargement sera pré-remplie et vous n'aurez plus qu'à signer !)

Réservation sur www.loireadd.fr Ou par téléphone 04 77 80 33 20

INFOS PARTENAIRES

CHU Saint-Étienne

L'Unité de Coordination de Tabacologie de l'Hôpital Nord, au CHU de Saint-Etienne, recherche un médecin (tabacologue, addictologue ou en cours de formation), pour assurer des consultations dans le service de tabacologie.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le Docteur Christine DENIS-VATANT au 04.77.82.86.28.

Institut Fédératif des Addictions Comportementales

L'IFAC vous propose ses Formations pour 2017 :

Troubles du Comportement alimentaire
Vendredi 16 Juin

1ère approche du jeu excessif et du jeu pathologique
mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 septembre

2ème approche du jeu pathologique
jeudi 7 et vendredi 8 décembre

Lieu : CHU de Nantes (44) – Hôpital Saint Jacques

Contact : bp-secretariat-ifac@chu-nantes.fr

aispas
Association Interprofessionnelle de Soins et de Prévention des Abus Sexuels

15 place de l'hôtel de ville 42 00 Saint Etienne
Tél: 04 77 34 15 06 Fax : 09 56 16 25 51
aispas42@wanadoo.fr

Madame, Monsieur

Comme chaque année au mois de MARS**, l'association AISPAS propose** une session de formation **:**

PREVENTION DES AGRESSIONS SEXUELLES A L'EGARD DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

(Aspects pédagogiques, psychologiques, juridiques)

Du lundi 20 mars au vendredi 24 mars 2017

Maison des Associations, 4, rue André Malraux, Saint-Étienne

La formation aura lieu chaque jour de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Les intervenants sont tous membres de l'équipe d'AISPAS :
Animateurs de prévention, psychologues, juristes.

Merci de retourner votre bulletin d'inscription avant le 14 Mars 2017

Formation payante :

renseignements et bulletin d'inscription

Tél: 04 77 34 15 06 Fax : 09 56 16 25 51
aispas42@wanadoo.fr

INFOS PARTENAIRES

Comprendre le processus d'addiction

MARDI 07 FEVRIER

20H30 au Centre Social

avec l' intervention Caroline Guiguet,

Coordinatrice Loiréadd

et de Rémi Aubrespin

Infirmier Association Rimbaud

Année 2016-17

UVA Université de la Vie Associative FOREZ

ars Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Centre Social MONTBRISON
13, place Pasteur
04 77 96 09 43
Site : montbrison42.fr
Mel : csm@montbrison42.fr
IPNS ne pas jeter sur la voie publique